

Rapport N° 265

Demande de crédits destinés au financement des travaux routiers et d'assainissement ainsi que des travaux sur les ouvrages des rives du lac, soit :

Travaux routiers	CHF 193'600.- TTC
Travaux d'assainissement	CHF 149'000.- HT
Travaux sur les ouvrages des rives du lac	CHF 111'900.- TTC

Nyon, le 16 mai 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à la Ferme du Manoir le 10 mai à 20h00 en présence de Mesdames, Gabrielle Ethenoz-Damond et Doris Uldry et Messieurs, Bernhard Willi (en remplacement des MM Régis Joly et Yves Gauthier-Jaques), David Weaver, Gilles Grosjean (en remplacement de Mme Yara Barrense-Dias), Alex Braunwalder et Fred Tschuy président et rapporteur.

La Municipalité était représentée par Monsieur Olivier Mayor, Municipal, Madame Güner Sengul Juranville, responsable du Secteur de l'environnement et M. Jean-Marc Favre responsable du Secteur des travaux. Qu'ils soient ici remerciés pour les réponses et les informations fournies à la commission.

Informations de la Municipalité

D'emblée, M. Mayor informe la commission que les travaux proposés ne sont que de l'entretien pur des infrastructures existantes sans élément de nouvelle construction. Il rappelle que c'est un vœu du Conseil communal d'avoir un préavis pour ce genre de travaux. Après une très courte mise en situation des différents travaux, il propose que les représentants de la Municipalité répondent directement aux diverses questions des commissaires. Les informations subséquentes reflètent l'essentiel du contenu des questions et des réponses.

Ouvrages de protection des rives du lac

L'érosion des rives a été constatée par un plongeur professionnel mandaté par la commune pour cette inspection. Cette érosion passe inaperçue car elle se fait par l'action des vagues derrière l'enrochement. Même si cela était plus facile, et d'après l'entreprise envisagée pour effectuer ces travaux de consolidation, il n'est pas indispensable de les faire par eaux basses comme lors de l'abaissement quadriennal du niveau du lac. Si la commune voulait modifier le profil du sol sous-marin afin d'éviter la force des vagues sur l'enrochement par la création d'une longue pente douce, elle ne pourrait l'envisager que lors de très grands projets de réaménagement des rives et qu'avec l'autorisation du canton.

Entretien des routes communales

Ces travaux d'entretien se font sans modification quant aux marquages au sol. L'enrobage (le tapis de finition, les 3 derniers cm du revêtement final de la chaussée) proposé suit la nouvelle norme

SDA4 qui a pour effet d'abaisser le bruit d'environ 10dB par rapport à une situation non-modifiée. Après dix ans de service cet enrobage a encore un effet d'abaissement d'environ 3 dB. L'usure et la saleté sont à l'origine de cette diminution. Auparavant l'on ne posait pas cet enrobage sur des routes sur lesquelles l'on ne circulait pas en dessous de 60 km/h. Ce choix découle d'une pondération entre divers critères tels que le prix (5 types de produits) et la durabilité du tapis posé. En l'occurrence le prix de cet enrobage est environ le double d'un autre qui n'aurait pas d'effet d'atténuation phonique.

Réseaux d'assainissement des canalisations

L'inspection et la mise en état des canalisations est une exigence légale qui doit se faire tous les dix ans. Le chemisage par une « chaussette interne » en matière synthétique (genre PVC) peut, pour autant que sa qualité statique le permette, prolonger la durée de vie de la conduite pour environ 40 ans. Cette « chaussette » est un enduit logue d'environ 30 ou 40 mètres et épais de 2 à 5 mm. Contrairement aux autres travaux précédents, la commune peut facturer la TVA sur ces travaux aux bénéficiaires finaux.

Conclusion

La commission est unanime quant à la nécessité d'entretenir ces différentes infrastructures comme proposé dans le préavis. Elle salue aussi le rythme adopté par le service en cette matière. Elle souhaite également de continuer que le financement de ces travaux soit accordé à travers des préavis afin d'avoir une information sur la nature des travaux et des besoins d'entretien. Il a été rapporté par un membre de la commission que ceci est une demande émanant de la Cofin. La commission a pu apprécier les explications fournies et, c'est à l'unanimité, qu'elle propose au Conseil communal d'accepter ce préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 265 concernant le financement des travaux routiers, d'assainissement et sur les ouvrages de protection des rives du lac,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux routiers et d'assainissement ainsi qu'aux travaux sur les ouvrages de protection des rives du lac :
2. de lui accorder les crédits nécessaires qui seront comptabilisés de la manière suivante :
 - a. CHF 193'600.- TTC à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissable en 30 ans ;
 - b. CHF 149'000.- HT à porter en augmentation du compte N° 9143.12 – Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépenses amortissables en 30 ans ;
 - c. CHF 111'900.- TTC à porter en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 10 ans.

La Commission :

Mesdames, Gabrielle Ethenoz-Damond et Doris Uldry.

Messieurs, Bernhard Willi (en remplacement des MM Régis Joly et Yves Gauthier-Jaques), David Weaver, Gilles Grosjean (en remplacement de Mme Yara Barrense-Dias), Alex Braunwalder et Fred Tschuy président et rapporteur.